



Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

## **LE SIGNALEMENT OBLIGATOIRE DE LA MALTRAITANCE : LA MINISTRE CHARBONNEAU DOIT AGIR POUR RENFORCER LE PROJET DE LOI 115**

Déposé en octobre 2016, le projet de loi 115, visant à enrayer la maltraitance envers les aînés sera bientôt adopté à l'Assemblée nationale du Québec. Nous aimerions réitérer notre position au gouvernement sur l'importance de renforcer le projet de loi pour y inclure le signalement obligatoire des actes de maltraitance. Loin d'être une idée farfelue lorsqu'on se compare aux lois similaires dans plusieurs provinces canadiennes, nous demandons simplement que la loi ait suffisamment de mordant et de contraintes pour ne pas laisser des situations tomber dans l'oubli.

La ministre responsable des Aînés, Mme Francine Charbonneau, utilise l'argument de l'autodétermination des aînés afin de ne pas renforcer le projet de loi et d'y inclure des responsabilités supplémentaires pour le personnel aidant et soignant. Ce principe est bien sûr important, mais n'oublions pas que les personnes que l'on tente de protéger dans cette loi sont en perte d'autonomie. Le devoir de protection associé au type de service qu'ils reçoivent et de leur condition mérite que l'on bonifie la loi 115.

Même si l'encadrement clinique associé à un signalement obligatoire de la part du personnel est un travail qui resterait à faire et, évidemment un aspect qui mériterait d'être balisé adéquatement, cela ne constitue pas, selon nous, un motif suffisant d'exclusion de ce principe dans la mouture actuelle du projet de loi. Autrement dit, nous croyons que la volonté de respecter l'autodétermination des aînés n'est pas incompatible avec le signalement obligatoire.

Malgré la demande des partis d'opposition et de plusieurs groupes de défense de droits, le gouvernement a choisi de modifier uniquement quelques aspects cosmétiques du projet de loi en commission parlementaire. Nous reconnaissons toutefois l'effort du gouvernement, avec la diffusion d'une campagne publicitaire lancée en mars 2017, de sensibiliser le public à la problématique de la maltraitance envers les aînés. Or, la prévention n'est pas suffisante à elle seule. On doit allier les efforts de sensibilisation à des mesures concrètes. C'est la seule manière qui nous permettra d'enrayer le problème. Il est temps d'agir pour le bien-être de nos aînés.

**Donald Tremblay**

Président

22 mars 2017